

Réf: Dossier N° 034840

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ATELIER DE CONSTRUCTION METALLIQUE DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « ACMCI »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE 8EME TRANCHE

IMMEUBLE PRES DU MARCHÉ COCOVICO, LOT 22, ILOT 34

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/08/2021 , et enregistrés au CEPICI le 27/08/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ATELIER DE CONSTRUCTION METALLIQUE DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « ACMCI »

Objet : tous travaux métalliques

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE 8EME TRANCHE
IMMEUBLE PRES DU MARCHÉ COCOVICO, LOT 22, ILOT 34

Dirigeant(s) : M SAMAKE OUSMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-04922 du 02/09/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24388/GTCA/RC/2021 du 02/09/2021

